



FONDATION PIERRE FABRE

APPEL A PROJETS REGIONAUX OCCITANIE 2020

DOCUMENT DE PRESENTATION

Appel à projets ouvert
du 4 novembre 2019 au 31 janvier 2020

1/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de ses missions, et depuis sa création, la Fondation Pierre Fabre soutient des initiatives portées par des associations locales agissant dans le domaine de la santé. Ses actions s'inscrivent dans un processus global d'aide au développement et notamment en réponse au point 3 des Objectifs du Développement Durable (ODD) « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Désireuse de structurer son engagement auprès du tissu associatif et institutionnel de la région et de favoriser et dynamiser la mise en œuvre de projets dans le domaine du développement en santé dans les pays du Sud, la Fondation Pierre Fabre a créé en 2016, l'Appel à Projets Régionaux.

Depuis la première édition de l'Appel à Projets Régionaux, 22 associations ou institutions de la Région ont été primées par le Jury de la Fondation et se sont vues remettre une dotation pour la mise en œuvre de leur projet.

Occitanie Coopération, réseau des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale de la région Occitanie, qui accompagne la Fondation Pierre Fabre dans ce dispositif peut apporter ses conseils et son appui pour le montage de leur dossier aux associations qui lui en feront la demande.

2/ OBJET DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projets concerne toute initiative de développement en Santé intervenant dans les domaines suivants :

- Lutte contre les pandémies et les maladies négligées ;
- Amélioration de la santé maternelle et infantile ;
- Soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux ;
- Renforcement des compétences des personnels de santé ;
- Projets de recherche ;
- Développement de solutions de e-santé.

3/ OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif principal du projet doit être d'améliorer les conditions dans lesquelles les populations des pays du sud ont accès aux soins ou aux médicaments de qualité et/ou de renforcer les compétences des personnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, agents de santé...).

4/ SOUTIEN DE LA FONDATION PIERRE FABRE

Chaque année, la Fondation Pierre Fabre alloue une enveloppe de 60 000 € répartis en dotations dans la limite de 15 000 € par projet.

Une même association pourra soumettre plusieurs projets distincts cependant, un seul pourra être retenu.

Une convention de financement sera signée entre le bénéficiaire et la Fondation Pierre Fabre afin de définir les conditions et les modalités du soutien financier apporté par la Fondation au Bénéficiaire.

5/ MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Les dotations allouées par la Fondation Pierre Fabre seront remises officiellement aux lauréats au cours d'une cérémonie qui se tiendra sur le site administratif de la Fondation à Lavour (Tarn) à laquelle les bénéficiaires s'engagent à participer en répondant au présent appel à projets.

Les lauréats s'engagent également à participer à la réunion de bilan annuelle qui sera organisée et animée conjointement par la Fondation Pierre Fabre et Occitanie Coopération.

6/ TYPES DE PROJETS ELIGIBLES

Sont éligibles les projets :

- Portés par une association ou une institution (collectivité, établissement de santé, université,...) basée en Occitanie. Pour les associations, leur siège social doit être basée dans la région. Pour les institutions, l'antenne portant / pilotant le projet doit être basée en Occitanie.
- Dont la durée n'excède pas 2 ans ;
- Au bénéfice d'un pays d'Afrique sub-saharienne, à Madagascar, en Haïti ou en Asie du sud-est (zones d'intervention de la Fondation Pierre Fabre) ;
- Répondant aux objectifs fixés par la Fondation (cf. point n° 3) ;
- Impliquant un ou plusieurs partenaires locaux.

7/ NE SONT PAS ELIGIBLES

- Les projets de construction d'infrastructures ;
- Les projets visant à financer des frais de structures (frais de fonctionnement) ;
- Les frais de personnel ;
- Les achats de véhicules.

8.1/ SELECTION DES DOSSIERS

La sélection des dossiers s'effectuera en 4 temps :

- **Etape 1** : réception et instruction des dossiers. Les dossiers réceptionnés n'étant pas éligibles (cf. points 6 et 7) à cet appel à projet ne seront pas instruits et les porteurs à leur origine recevront une notification par mail.
- **Etape 2** : les dossiers seront soumis à un jury de sélection constitué d'universitaire(s), d'institutionnel(s) et d'administrateur(s) de la Fondation Pierre Fabre. Le jury effectuera durant cette période une première sélection des dossiers. Chaque organisme ayant soumis un projet instruit dans le cadre de cet appel à projets sera informé de son suivi.
- **Etape 3** : les porteurs des projets présélectionnés seront auditionnés par le jury de sélection sur le site de la Fondation Pierre Fabre à Lavour. Les lauréats seront sélectionnés à l'issue de cette session d'auditions.
- **Etape 4** : les dotations seront remises aux lauréats au cours d'une cérémonie officielle sur le site de la Fondation Pierre Fabre à Lavour (cf. point 5). Au cours de cette cérémonie, un représentant de chacune des structures primées sera amené à présenter son projet.

8.2/ CRITERES DE SELECTION

- Objectifs du projet conformes à l'objet de l'appel à projets ;
- Qualité avérée du projet médical (réponse à un besoin identifié et validé par les autorités sanitaires et en cohérence avec les plans de santé publique mis en œuvre au niveau local et/ou national) ;
- Innovation ;
- Impact sur l'environnement en santé ;
- Faisabilité du projet (notamment au regard des contraintes sécuritaires actuelles) ;
- Capacité à mettre en œuvre en local les moyens alloués (structures, RH...) et à évaluer les résultats du projet (mise en place et suivi des indicateurs de résultat et d'impact) ; expertise du porteur de projet dans la thématique ciblée ;
- Stratégie de pérennisation du projet ;
- Autonomie des bénéficiaires au terme du projet ;
- Budget proposé en cohérence avec le projet et plan de financement assurant, avec la subvention de la Fondation Pierre Fabre, au moins 80% du budget total du projet.

9/ CONSTITUTION DU DOSSIER

Les dossiers sont à adresser à la Fondation Pierre Fabre :

Par mail à : aapr@fondationpierrefabre.org

Ou par courrier à :

FONDATION PIERRE FABRE

A l'attention de Madame Véronique TEYSSIE
Responsable des Programmes
Domaine d'En Doyse
Route de Saint-Sulpice
81500 LAVAUUR

Accompagnés des documents suivants :

- Relatifs au projet soumis :
 - Formulaire d'appel à projets dûment complété ;
 - Budget, plan de financement et chronogramme prévisionnels du projet ;
 - le ou les rapports d'activité des phases antérieures si le projet a plus d'un an
 - les lettres d'intention en cas de co-financement par d'autres bailleurs de fonds
 - toute étude préalable (diagnostic, plan de développement local, etc.)
 - le programme des formations si elles sont envisagées dans le projet
 - tout autre document que vous jugerez utile à une meilleure compréhension du projet.

- Relatifs au porteur du projet :
 - Statuts de l'association ;
 - Copie de la publication au Journal Officiel ou déclaration à la Préfecture ;
 - CV des principaux responsables du projet ;
 - Derniers rapport financier et rapport d'activité de l'association ;
 - Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice en cours ;
 - RIB.

10 / DEMANDE D'APPUI POUR REPONSE A L'APPEL A PROJETS

Pour toute demande d'appui spécifique à la réponse à l'appel à projets, vous pouvez contacter les équipes d'OCCITANIE COOPERATION :

- Par téléphone au 05 32 26 26 73
- Par mail à l'adresse mdaboville@oc-cooperation.org

Pour toute demande de précision(s) sur cet appel à projets, vous pouvez contacter les équipes de la Fondation Pierre Fabre :

- Par téléphone au 05 63 83 12 90
- Par mail à l'adresse aapr@fondationpierrefabre.org